

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Amy Durepos	Numéro de permis 2014947	Date d'inspection Le 19 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie les p'tits amis de Amy		Numéro de téléphone (506) 475-5080	
Adresse 7 rue Harry DSL de Grand-Sault/Falls NB E3Z 0A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (aucun), des effets personnel, des espaces de rangement et de l'alimentation.
Observation de la sieste pour de l'enfant en bas âge et de l'enfant de 2 ans ainsi que du temps de relaxation pour les enfants qui ne dorment pas.
Observation de l'accueil pour les après-classe et de la collation (yogourt, granola et fruits).

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 novembre 2024

Date

original signé par

Amy Durepos

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 novembre 2024

Date